

Direction Générale de la Solidarité / Coordination de la Santé

Service Communal d'Hygiène et de Santé

REF : CS2010024

Signataire : MG/CF

**OBJET : Mosaïque : Demande de subvention à la Direction départementale de la Cohésion Sociale de la Seine-Saint-Denis - année 2010.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 2004-806 du 8 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Considérant que la ville mène depuis 1995 des actions de prévention et d'aide à l'accès aux soins,

Considérant la demande de subvention visant la poursuite des activités de son Point d'accueil et d'écoute « Mosaïque » en 2010,

Vu le projet de convention de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 93 proposant en 2010 un soutien financier à hauteur de 35.000 Euros pour la prorogation de cette action jusqu'au 31 décembre 2010,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le maire d'Aubervilliers à percevoir de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine-Saint-Denis une subvention de 35000 Euros pour la poursuite de l'action Point d'Accueil et d'Ecoute Mosaïque en 2010.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention y afférant.

Imputation budgétaire : 504-74718-12.

Le Maire

Jacques SALVATOR

**Séance du Conseil Municipal du 16/12/2010**

**N° 317-2**

**Direction Générale de la Solidarité / Coordination de la Santé**

**Service Communal d'Hygiène et de Santé**

**REF : CS2010024**

**Signataire : MG/CF**

**OBJET : Mosaïque : Demande de subvention au Conseil Général de la Seine-Saint-Denis  
- année 2010.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 2004-806 du 8 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Considérant que la ville mène depuis 1995 des actions de prévention et d'aide à l'accès aux soins,

Considérant la demande de subvention auprès du Conseil Général visant la poursuite des activités du Point d'accueil et d'écoute « Mosaïque » en 2010,

Considérant que le Conseil Général propose en 2010, dans son courrier du 8 novembre 2010, un soutien financier à hauteur de 23.000 Euros pour la prorogation de cette action jusqu'au 31 décembre 2010,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le maire à percevoir du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis une subvention de 23.000 Euros pour la poursuite de l'action Point d'Accueil et d'Ecoute Mosaïque en 2010.

Imputation budgétaire : 504-74718-12.

Pour le Maire

L'adjoint délégué